

DELIBERATION DU COMITE DE POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 16 septembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à Gerbéviller sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30
Présents : 19

Votants : 21

Nombre de suffrages
exprimés : 21

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE
18 SEP. 2015
COURRIER ARRIVÉE

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BERTRAND Hervé, M. BILLIOTTE Daniel (remplaçant de M. SERVANT Guy), Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HAINZELIN Francis, Mme JACQUOT Dominique, M. MARCHAL Michel, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, Mme VILLAUME Damienne (remplaçante de Mme VAUDEVILLE), M. ZABEL Bernard.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. ARNOULD Philippe, M. MARTIN Jean-Paul donne pouvoir à M. COLIN Philippe, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno,

Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina,

Etaient excusés :

M. BAUDOIN Jacques, M. BIENTZ Guy, M. BOUCAUD Christian, M. JACQUAT Jean-Pierre, M. JAMBOIS Guy, M. LAMBLIN Jacques, M. MERCIER Thierry,

Voix consultative : M. RICHARD Claude

Mme LEHE Sophie (excusée)

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme Dominique JACQUOT

2015-045

Date de convocation

08/09/2015

ADHESION ANCV

Il est rappelé à l'assemblée qu'à l'occasion de la création de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois, régie dotée de la seule autonomie financière plusieurs moyens de paiement sont acceptés dans le cadre de la régie et sous-régie de recettes. Il est, en particulier, proposé aux titulaires de chèques vacances de l'ANCV (Association Nationale des Chèques Vacances) de payer les services proposés par les Bureaux d'Information Touristique de Baccarat et de Lunéville par ce biais.

L'Agence Nationale pour les Chèques-vacances (A.N.C.V.) est un établissement public régi par le Code du Tourisme et placé sous la tutelle du ministre de l'économie et des finances, et du ministre chargé du tourisme. La mission de l'A.N.C.V. est de favoriser l'accès aux vacances pour tous avec près de 9,4 millions de personnes qui bénéficient de ces titres nominatifs, distribués par l'intermédiaire des entreprises et des comités d'entreprise, des collectivités territoriales et de la Fonction Publique et dépensés pendant les vacances ou tout au long de l'année.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le Président à signer la convention d'agrément à intervenir avec l'ANCV.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport et après avis favorable du bureau, le comité de Pôle, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE le Président à signer la convention d'agrément à intervenir avec l'ANCV.
- AUTORISE le président à engager toute démarche utile à sa mise en œuvre.

Date d'affichage
22/09/2015

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :
22/09/2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Gerbéviller

Le Président
Hervé BERTRAND

